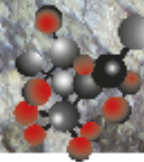


alertes



Bulletin de l'Association Henri Pézerat • Travail • Santé • Environnement

Juin-Juillet 2015

Cette lettre électronique reprend les différentes informations reçues le mois dernier sur l'adresse mail de l'association et les initiatives auxquelles elle a participé. **Faites-nous parvenir toutes les infos sur l'actualité de vos luttes, qu'elles puissent alimenter cette lettre mais également le site Internet !**

A vos agendas !

Les 20 et 21 novembre 2015 : voici les dates de notre prochaine AG qui se tiendra dans les locaux de l'Association à Fontenay-sous-Bois. N'hésitez pas à les graver dès maintenant dans votre agenda. L'ordre du jour et les modalités pratiques vous parviendront ultérieurement.

En attendant le compte-rendu plus exhaustif de notre dernière AG qui s'est tenue à Saint-Brieuc, voici un bref relevé de décisions, sous la forme de trois propositions d'action :

- *Première proposition* : élaborer deux projets de tableaux de maladie professionnelle, en vue d'une meilleure reconnaissance des victimes concernées :
 - modification du tableau MP n°6 (affections provoquées par les rayonnements ionisants) Il s'agit d'y faire figurer l'ensemble des pathologies cancéreuses reconnues dans la liste américaine des maladies professionnelles radio-induites (une trentaine contre trois actuellement) ;
 - création d'un tableau de maladie professionnelle reconnaissant les cancers associés à une polyexposition à des cancérogènes.

Ceux qui souhaitent être partie prenante de ce travail peuvent se signaler auprès de asso hp@gmail.com pour être inscrit dans la liste d'échange.

- *Deuxième proposition* : préparer un cahier des pratiques et paroles d'experts. Il s'agit de rassembler des témoignages de victimes aux prises avec la maltraitance (doublée d'ignorance) de la part des experts (CRRMP, médecins-conseil, experts auprès des tribunaux, etc.).

- *Troisième proposition* : organiser, lors de la prochaine AG à Fontenay-sous-Bois, une réunion d'experts et de médecins dans la perspective de constituer un réseau sur lequel s'appuyer pour la constitution des dossiers (devant les CRRMP, les Tass, les juridictions en général), et/ou de soutenir les initiatives des collectifs participant à l'association Henri-Pézerat. Nous avons commencé à réfléchir à une liste de personnes que nous pourrions inviter – médecins (généralistes et/ou spécialistes et/ou du travail, voire Mirt),

élus CHSCT, inspecteur du travail, ingénieur de prévention... – nous attendons vos propositions pour l'enrichir, à l'appui de votre expérience locale et des contacts que vous avez déjà établis. Ne tardez pas, cette rencontre aurait lieu fin novembre. Nous élaborerons une invitation sur la base de laquelle vous pourrez inviter ces experts ou confier à l'équipe de coordination le soin de le faire si vous préférez.

- **Le mardi 8 septembre**, l'association Santé et Médecine du travail (www.a-smt.org) appelle à un rassemblement de soutien aux médecins du travail Huez et Berneron – « mais aussi à tous les médecins victimes de cette chasse aux sorcières » – poursuivis devant l'instance disciplinaire du Conseil national de l'ordre des médecins (CNOM), pour des certificats médicaux faisant le lien entre travail et santé mentale. A partir de 8h30, 180 bd Haussmann à Paris. Pour tout contact, Alain Carré, vice-président de l'Association SMT, coordonnateur de la pétition de soutien : aa.carre@numericable.fr

- **Le samedi 26 septembre**, l'Institut Renaudot (www.institut-renaudot.fr) organise son Université d'été sur le thème « quels apports des démarches communautaires en santé pour l'appropriation citoyenne des liens entre santé et environnementS ? » L'objectif de cette journée est, sous une forme de brainstorming, de commencer à poser les termes de la relation entre santé et environnement, non pas dans un débat d'experts mais dans une confrontation d'idées, d'expériences, de recherches. Notre association est invitée à participer à ses travaux. Lieu : le Conservatoire des arts et métiers à Paris, contact, Martine Antoine, vice-présidente de l'Institut : antoine-ma@orange.fr

- **Le samedi 10 octobre**, Colloque risques professionnels et maladies professionnelles à l'initiative de l'Association des anciens verriers de Givors, « après trois années d'actions pour la reconnaissance de l'origine professionnelle des pathologies qui emportent les siens les uns après les autres. Plusieurs succès judiciaires sont venus confirmer la justesse de leur lutte. Cependant ils ne se satisfont pas de connaître les causes de ces maladies, et les responsabilités, ils veulent aussi participer à la sensibilisation des salariés au combat nécessaire pour la prévention dans les entreprises. C'est l'ambition de ce second colloque organisé en trois ateliers » : 1-La connaissance au cœur de l'atelier, 2- Rassembler les énergies pour la santé au travail, 3- Rencontre des ouvriers et des scientifiques pour gagner. Pour s'inscrire (en précisant l'atelier auquel vous souhaitez participer : verriers-givors@orange.fr

Un document préparatoire est en ligne à cette adresse : [www.verriers-givors.com/attachments/article/409/Brochure%20du%20Colloque 2015.pdf](http://www.verriers-givors.com/attachments/article/409/Brochure%20du%20Colloque%202015.pdf)

Des nouvelles des collectifs en lutte

- **Appel « Pour ne plus perdre sa vie à la gagner »**. Ce collectif (que nous avons rejoint) a organisé le 29 juin dernier une journée de préparation pour des « états généraux de la santé des travailleuses et travailleurs », à laquelle plusieurs adhérents ont participé. En voici un petit compte-rendu rédigé pour ce numéro d'*Alertes* par Louis-Marie Barnier :

« Comment construire un mouvement social dynamique sur les questions de santé ? C'est une nouvelle étape de ce projet ambitieux qu'a représenté la journée du 29 juin 2015 organisée par l'appel "Pour ne plus perdre sa vie à la gagner".

La précédente journée de travail du 20 avril avait été l'occasion de signaler quelques pistes, elle avait aussi permis d'associer de nouveaux réseaux à cette campagne. Tenue en plein débat sur de nouvelles attaques contre les CHSCT, leur droit d'expertise, l'inspection du travail, la médecine du travail, elle avait permis de mettre en cohérence ces attaques. Nous pouvions alors donner aussi un sens commun aux résistances qu'elle suscite, et envisager la construction d'un mouvement commun.

Tel était un des objectifs, partiellement atteint du 29 juin : travailler sur des objectifs concrets dans des domaines peu abordés, et qui relèvent d'une démarche militante. Passer d'une démarche défensive à une démarche revendicative. Trois ateliers se sont penchés sur la sous-traitance et la précarité, la fonction publique et la gouvernance managériale du risque.

Notre second objectif était de s'ouvrir à de nouveaux réseaux notamment du côté des élus CHSCT, et s'appuyer sur les luttes existantes : succès relatif là aussi, plusieurs militants significatifs de la santé au travail ont participé à nos travaux, sans que nous arrivions à rassembler largement les militants investis sur ces questions.

Enfin, nous voulions, avant d'avancer davantage vers les Etats généraux, en faire un objectif commun à plusieurs organisations syndicales : cet objectif n'a été que partiellement atteint avec la participation du SAF (Syndicat des avocats de France), du SM (Syndicat de la magistrature) et d'équipes syndicales de la CGT. Le secteur confédéral CGT Travail-Santé a décliné au dernier moment sa participation. Nous espérons que, dans les suites de cette initiative, il lui sera possible d'apporter sa contribution.

Le constat a été fait à plusieurs reprises : la santé au travail est un enjeu public sans qu'il y ait de débat public.

En conclusion de la journée du 20 avril, nous annonçons vouloir « Travailler à une plateforme revendicative autour de droits fondamentaux pour tous et toutes à la santé au travail : jeunes, salariés des PME, immigrés, femmes, sous-traitants, visant à dénoncer les "zones d'ombre" de la santé au travail ».

Succès partiel donc, et qui montre les difficultés qu'il nous faut dépasser pour la préparation de véritables Etats généraux de la santé des travailleuses et travailleurs, pour rassembler les initiatives diverses, les militants dispersés, les positions quelques fois éloignées. Nous avons donc décidé de nous donner encore du temps pour cette initiative, qui aurait lieu fin janvier 2016. Un temps pour faire connaître notre initiative, organiser des rencontres régionales pour le préparer. Toutes les bonnes volontés sont les bienvenues ! »

En pièces jointes, vous pourrez retrouver :

- la contribution de notre association pour l'atelier sur la sous-traitance ;
- le communiqué de l'Association des experts et intervenants auprès des CHSCT ;
- une contribution de Michel Rousseau, expert CHSCT, « point de vue d'acteur sur les CHSCT, avec une modeste tentative de mise en perspectives, y compris dans les liens avec les autres acteurs de la santé au travail, ainsi qu'une série de propositions pour combattre le projet de loi "dialogue social" et surtout pour contribuer au débat dans le cadre des Etats Généraux ».

• **Décret amiante.** Un courrier co-signé par les associations Henri-Pézerat et Ban Asbestos France et les organisations syndicales CGT et Solidaires vient d'être envoyé à la Direction générale du Travail contre le décret du 29 juin dernier sur la réglementation amiante : alors que la VLEP a été abaissée de 100 à 10 fibres par litre d'air au 1^{er} juillet, le décret maintient les mêmes niveaux, élevés, d'empoussièrement déterminant les équipements de sécurité que l'employeur doit prévoir.

Lire à ce sujet :

- La lettre en question ([en pièce jointe « courriers DGT »](#)) ;
- Un article de Fanny Doumayrou : www.humanite.fr/amiante-la-protection-renforcee-mais-plus-tard-578808
- Le communiqué diffusé par l'Union syndicale Solidaires : www.solidaires.org/IMG/pdf/Communique_decret_amiante_23_06_2015-1.pdf

• **Nutréa-Triskalia.** Dans l'affaire Nutrea-Triskalia (intoxication par des pesticides), alors que la plainte avait été classée par le procureur de la République, Solidaires est parvenu à déposer une nouvelle plainte qui vient d'être jugée recevable. On peut lire le communiqué de presse sur www.solidaires.org/IMG/pdf/C-P_Plaite_au_penal_du_08072015.pdf
L'AFP TV a consacré un reportage à la mobilisation des ex salariés de cette coopérative que vous pouvez regarder sur : www.dailymotion.com/video/k1DIbbCK8WXSuHc5f3N
La presse a suivi, et de nombreux titres ont repris le reportage de l'AFP comme, par exemple, *Libération* sur www.liberation.fr/societe/2015/07/17/bretagne-le-long-combat-judiciaire-de-salaries-de-l-agroalimentaire-malades-des-pesticides_1349274

En lien avec ces mobilisations, quelques informations :

- Un nouveau tableau MP, le tableau 59, vient d'être créé au régime agricole qui reconnaît le lymphome non-hodgkinien comme maladie professionnelle pour les salariés et non-salariés des professions agricoles. Cette création doit beaucoup aux luttes des militants de l'association Phyto-victimes. Voir leur communiqué : www.phyto-victimes.fr/2015/06/les-lymphome9-juin-2015-malins-non-hodgkiniens-lmnh-reconnus-maladie-professionnelle/
- L'OMS vient de classer plusieurs pesticides cancérigènes pour l'homme, à l'appui d'une nouvelle monographie du CIRC (Centre international de recherche sur le cancer) : l'acide 2,4-D, et les insecticides lindane et DDT. Cette monographie est accessible sur www.iarc.fr/fr/media-centre/pr/2015/pdfs/pr236_F.pdf Concernant le DDT, dont l'impact a été dénoncé dès 1962 dans le fameux livre de Rachel Carson, *Printemps silencieux*, on peut utilement se reporter au chapitre 5 du livre *La science asservie*, (Annie Thébaud-Mony, La Découverte).
- Une étude publiée en juin dans le *Journal of Clinical Endocrinology and Metabolism* montre que le DDT (interdit en France en 1971) pourrait en partie expliquer l'épidémie actuelle de cancers du sein. Chez les femmes fortement exposées in utero au cours des années 1960, le risque serait presque quadruplé. A retrouver sur www.journaldelenvironnement.net/article/derriere-le-cancer-du-sein-le-ddt,59577

- **Irradiés de l'Île Longue.** Résultat des multiples interpellations et mobilisations de l'association, la députée socialiste du Finistère, Patricia Adam, s'est fendu d'une question au gouvernement, dans laquelle elle rappelle que la construction du tableau 6 repose « sur des mesures arrêtées il y a plus de trente ans » alors même que les connaissances scientifiques sur les effets des rayonnements ionisants ont considérablement progressé depuis cette date » et que le comité scientifique des Nations unies pour l'étude des effets des rayonnements ionisants retient, lui, une liste de 21 maladies radio-induites.

A retrouver sur : www2.assemblee-nationale.fr/questions/detail/14/OE/80599

Dans le même temps, une étude internationale publiée dans le *Lancet Haematology* confirme que les travailleurs du nucléaire ont bien un risque accru de leucémie du fait de leur exposition professionnelle. A lire sur :

www.journaldelenvironnement.net/article/nucleaire-le-risque-professionnel-de-leucemie-confirme,59796

Enfin, le 20 mai 2015, les irradiés de l'Île longue et ceux du Plateau d'Albion (www.victimes-albion.fr/), se sont réunis à la maison du Citoyen de Fontenay-sous-Bois, à l'initiative de l'association Henri-Pézerat, pour partager leurs expériences et construire une synergie entre leurs actions. Il s'agit de lutter pour la reconnaissance des préjudices subis, l'élargissement du tableau de MP n°6 et le recensement de toutes les victimes civiles et militaires de la fabrication et de l'entretien des missiles nucléaires.

Le dernier reportage consacré aux irradiés des armes nucléaires, ici les victimes du Plateau d'Albion, est encore visible sur : www.francetvinfo.fr/faits-divers/justice-proces/les-irradies-d-albion-victimes-du-nucleaire_958843.html

- L'Association Henri-Pézerat s'associe à la démarche de la Criirad et interpelle les députés européens par ce courrier :

« Mesdames et Messieurs les Eurodéputés

*Le 9 juillet prochain, vous êtes appelés à voter sur le **projet de règlement fixant les niveaux maximaux admissibles de contamination radioactive dans les aliments après un accident nucléaire.***

Alors que ce projet concerne la santé de plus de 500 millions d'Européens, il comporte des anomalies majeures. C'est pourquoi, au nom de l'association Henri Pézerat, santé, travail, environnement, je m'associe à la demande que vous a adressée la CRIIRAD.

Je vous serais reconnaissante de bien vouloir m'informer des positions que vous aurez prises ainsi que du résultat des votes.

Je vous en remercie par avance et vous adresse mes très sincères salutations. La présidente. »

Pour connaître les suites de cette action et signer la pétition : <http://criirad-protegeonsnotrealimentation.wesign.it/fr>

- **L'Association française des victimes du saturnisme (AFVS)** se félicite dans un communiqué en pièce jointe d'une avancée dans la prise en compte du risque lié au plomb, avec déclenchement d'une alerte dès qu'une plombémie de 50 microgrammes par litre de sang est relevée, contre 100 auparavant, en vertu d'un décret du 8 juin dernier. Elle nous transmet également un article sur la mobilisation de parents d'élèves d'une

école maternelle de Saint-Denis, dont les enfants risquent d'avoir été intoxiqués au plomb; l'ARS a lancé une opération de dépistage auprès de 360 enfants : www.lejsd.com/index.php?s=21&r=28372



- **Sud-Rail** (Union syndicale Solidaires) alerte sur l'utilisation du créosote, produit de traitement du bois – toxique et cancérigène – utilisé pour les traverses utilisées à la SNCF, avec des risques pour les cheminots et l'environnement. Voir leur dossier spécial sur : www.sudrailpse.org/site/traverse-creosote-danger

Chantiers en cours

– Filière déchets –

- **Démantèlement des navires.** A la suite de nos débats sur les risques liés à la délocalisation de la filière démantèlement des navires (souvenons-nous de l'épopée du Clémenceau !), Pierre Bouvier, de l'Association Centaure, nous a transmis le catalogue réalisé par les anciens de la Ciotat sur tous les navires construits dans ce chantier naval : un bel outil pour « tracer » le devenir de ces bateaux et tenter d'empêcher qu'ils soient démantelés sur les plages d'Asie du Sud Est. Vous en trouverez un extrait en pièce jointe. Il sera mis en ligne prochainement sur le site de l'association. Sur le même sujet, un article transmis par Francis Talec : www.letelegramme.fr/finistere/brest/la-galissonniere-le-dernier-voyage-15-06-2015-10666713.php

et

- **Déchets amiantés.** Nathalie Plessis et Vitor Perreira ont témoigné lors de notre dernière AG de l'existence, à Apt, d'une filière occulte de dépôt des déchets amiantés dans le centre d'enfouissement pour déchets « banals », organisée par les artisans locaux avec la complicité d'employés municipaux (voir en pièce jointe « amiante et filière déchets »). Ainsi, des structures publiques comme les Sirtom et Sivom ne respectent pas la réglementation concernant le traitement des déchets selon leur nature (banals ou spéciaux), au détriment de la santé des travailleurs de ces centres, des riverains et de l'environnement.

Ce qui se passe à Apt n'est pas un cas isolé. L'un des objectifs de ce chantier serait d'aboutir à l'identification de telles filières ou de dépôts et décharges sauvages dans 4 ou 5 lieux en France, selon les possibilités de chacun. Pour, à l'appui de ces exemples documentés, photos à l'appui, porter ce dossier au cahier de nos revendications.

A ce sujet, en Bretagne, le patron d'une société de désamiantage vient d'être condamné à un an ferme d'emprisonnement. La CDEC, fondée en 1999, a été mise en liquidation après la mise en examen de son patron fin 2008. Elle a compté jusqu'à 25 salariés et est intervenue sur de nombreux chantiers publics de démolition (lycées, gymnases,

hôpitaux...). Dénoncé à l'époque par un ancien salarié, Daniel Couet est poursuivi pour avoir déposé entre 2003 et 2008 des déchets d'amiante dans neuf sites sauvages, notamment des champs ou des forêts, répartis sur sept départements.

www.letelegramme.fr/fait-divers/justice-un-an-ferme-pour-le-desamianteur-breton-02-06-2015-10650891.php

Un an auparavant, c'étaient les deux patrons de l'entreprise de démolition Gerlero à Saint-Alban (Haute-Garonne) qui étaient condamnés pour le stockage illégal de plusieurs centaines de tonnes de déchets d'amiante à deux ans de prison, avec sursis, suite à une plainte de la CGT Construction. Ils devaient également s'acquitter de 50.000 et 30.000 euros d'amende et remettre en état le site de Saint-Alban dans les trois ans.

www.humanite.fr/amiante-et-manigances-en-proces-toulouse-521682

Le droit en pratique et autres outils

- Le **projet de loi sur le « dialogue social »** qui va impacter durement les institutions représentatives du personnel (CE, DP, et CHSCT) est en cours d'adoption au Parlement. Gérard Le Corre de la CGT 76 a réalisé un diaporama détaillant les dangers liés à ce texte. Même si certaines dispositions peuvent avoir "bougé" légèrement depuis, l'essentiel y est. [Voir le diaporama en pièce jointe.](#)

- Dans le bulletin ***Et voilà le travail*** de la commission santé et conditions de travail de Solidaires, n°37, vous trouverez entre autres un compte-rendu de l'assemblée générale de l'association Henri-Pézerat : www.solidaires.org/article51453.html

- **Faire reconnaître un suicide en accident du travail.** François Daniellou est à l'origine d'un guide extrêmement clair, précis et délicat à retrouver sur [www.souffrance-et-travail.com/media/pdf/Suicide Guide Ayants droit.pdf](http://www.souffrance-et-travail.com/media/pdf/Suicide_Guide_Ayants_droit.pdf)

- **Pénal et pesticides.** Une procédure pénale a été ouverte au sein du pôle de santé publique du Tribunal de grande instance de Paris pour déterminer les responsabilités dans la mort du vigneron James-Bernard Murat, suite à l'utilisation d'arsénite de soude, un pesticide autorisé dans la viticulture, alors qu'ils était interdit dans les autres secteurs agricoles. Une première en France. *« Il est indéniable aujourd'hui que l'utilisation de la chimie en agriculture, présentée comme des "médicaments des plantes" et comme une avancée technique, a eu et a encore un impact considérable sur la santé des professionnels. La décision du Procureur d'ouvrir une enquête préliminaire prouve l'importance de cette problématique. C'est d'ores et déjà une avancée considérable pour la famille Murat, mais aussi pour tous les professionnels victimes des pesticides. Aussi Phyto-Victimes attend beaucoup de cette procédure »*, annonce Paul François, président de l'association, dans [le communiqué ci-joint.](#)

A lire, (re)voir, (ré)écouter...

- Dans notre dernière lettre *Alertes*, nous nous félicitons de l'interdiction du **Bisphénol A**

(perturbateur endocrinien), depuis janvier 2015, dans tous les contenants alimentaires en France, à l'appui d'une interview de André Ciccollella. **Les industriels du plastique contre attaquent** et ont intenté une action en justice pour bloquer cette interdiction. A retrouver sur : www.journaldelenvironnement.net/article/bisphenol-a-l-industrie-contre-attaque,59730

- **A Fukushima, retour « forcé » des populations dans les zones contaminées.** Les 120 000 déplacés nucléaires de Fukushima font face à des pressions gouvernementales croissantes pour retourner vivre dans les zones pourtant fortement contaminées. A lire sur Médiapart (ou en pièce jointe) :

www.mediapart.fr/journal/international/040715/fukushima-4-ans-apres-les-refugies-de-l-atome-forces-au-retour-en-zone-contaminee

Sur le blog de Mediapart, à lire également, le témoignage de deux femmes ayant décidé de fuir Fukushima : <http://blogs.mediapart.fr/blog/pierre-guerrini/160715/fukushima-experience-vecue-par-deux-femmes-ayant-fui-hokkaido>

- Et puisqu'il est question de contamination nucléaire, savez-vous que la loi dite Macron, adoptée de façon très peu démocratique, contient la possibilité d'ouvrir **le centre d'enfouissement des déchets nucléaires de Bure**. Ce projet CIGEO est une menace terrible pour nous et pour les générations futures (voir www.villesurterre.eu/). Quant à la légalité pour le moins douteuse de cet amendement « glissé » dans la loi, lire : www.huffingtonpost.fr/corinne-lepage/la-loi-et-macron-et-lamendement-sur-les-dechets-radioactifs_b_7768274.html

- Dans un long entretien accordé à la revue *Les mondes du travail* publiée en avril 2015, **Laurent Vogel** de l'Institut syndical européen (ETUI) de la Confédération européenne des syndicats (CES), revient sur son parcours et tente de définir « ce que “chercheur en santé au travail” peut signifier ». A retrouver en pièce jointe.

- **400 000 salariés sont exposés à la poussière de bois**, un cancérigène redoutable et souvent méconnu. Lire sur www.pourquoidocteur.fr/Articles/Question-d-actu/11401-Cancers-400-000-salaries-exposes-a-la-poussiere-de-bois

Ils nous écrivent, on diffuse...

- L'association des électrosensibles de France, Priartem, demande un moratoire sur le déploiement des compteurs communicants EDF Linky et GDF Gazpar qui émettent des ondes électromagnétiques : www.priartem.fr/LINKY-En-l-absence-d-evaluation-du.html

- **« On refuse de se laisser à nouveau empoisonner ! »** L'Association « Couflens-Salau demain » a pris contact avec nous au sujet de la mine de Tungstène (et d'amiante !), située à Salau en Ariège, menacée par une reprise d'activité de « recherche et d'exploitation », eu égard au potentiel géologique et de son cours sur le marché mondial. Or, cette mine est contaminée par l'amiante et d'autres minéraux toxiques dangereux.

A lire l'article très intéressant qui rend compte de ce contexte :

www.ariegenews.com/ariege/debats_opinions/2015/92505/mobilisation-contre-le-permis-de-recherche-de-la-mine-de-salau-on-refu.html

Dans les années 1980, Henri Pézerat et Annie Thébaud-Mony avaient accompagné les démarches de déclaration en maladie professionnelle de mineurs atteints d'asbestose et de cancer (voir notamment le chapitre 9 du livre *La Science Asservie*, Annie-Thébaud-Mony, La Découverte).

Une pétition est en cours de signature pour demander « le retrait définitif du permis exclusif de recherche soumis par la société Variscan mines et sauver l'avenir de la Commune de Couflens et de la vallée du Haut-Salat ». Vous pouvez y accéder sur <https://www.change.org/p/ministre-de-l-economie-de-l-industrie-et-du-num%C3%A9rique-nous-vous-demandons-le-retrait-d%C3%A9finitif-du-permis-exclusif-de-recherche-soumis-par-la-soci%C3%A9t%C3%A9-variscan-mines-et-de-sauver-l-avenir-de-la-commune-de-couflens-et-de-la-vall%C3%A9e-du-haut-salat>

- L'association Non au mercure dentaire nous signale la parution d'un article dans l'Humanité à lire sur www.humanite.fr/le-mercure-un-neurotoxique-qui-plombe-les-dents-575983
- La Commission des Finances de l'Assemblée nationale dresse **un bilan catastrophique de Areva**. La Coordination anti-nucléaire Sud-Est publie la **vidéo des débats internes**. <http://coordination-antinucleaire-sudest.net/2012/index.php?post/2015/07/16/La-Commission-des-Finances-de-l-Assembl%C3%A9e-Nationale-dresse-un-bilan-catastrophique-de-Areva>

Et encore...

- Une nouvelle organisation vient de rejoindre l'Association, il s'agit de la FD finances CGT : bienvenue à elle !
- Plusieurs personnes nous ont demandé lors de la dernière assemblée générale si nous étions salariées de l'association. Si d'autres se posent la même question, une précision : notre investissement au sein de l'association est militant et bénévole, comme celui de tous ses membres.

A vous lire sur vos actions, témoignages, etc.

Fanny et Anne, pour l'équipe d'animation

<asso hp@gmail.com>

Cette lettre est adressée à tous nos adhérents et aux compagnons de route.
Si vous ne voulez plus en être destinataire, n'hésitez pas à nous le faire savoir.